

emergence

COWORKING

GUIDE DE PRECONISATION DE SECURITE SANITAIRE COVID 19

MAI 2020 OPERA

A l'attention des collaborateurs et clients
EMERGENCE



Tel : 01 53 24 53 20

OBJECTIF

- Ce guide a pour objectif de présenter les règles de sécurité sanitaire définies par le gouvernement, à respecter et mises en place par Emergence pour assurer la continuité des activités à partir du 11 Mai. Il est du devoir de chacun et de chaque représentant légal de nos sociétés clientes d'informer et de faire respecter ces consignes par leurs salariés.
- Les mesures énumérées, ci-après, pourront évoluer en fonction des connaissances de la maladie, du stade où elle se trouvera et des préconisations des pouvoirs publics.



LES GESTES OBLIGATOIRES DANS TOUS LES ESPACES COMMUNS

Les gestes barrières

- Respecter la distance minimale d'1m50 entre les personnes à tout moment.
- Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes minimum, ou au gel hydro-alcoolique en arrivant au centre, en cas de changement de tâches ou de manipulation de matériel mutualisé (photocopieur, callbox, micro-ondes, machines à café, fontaine à eau) puis au minimum toutes les 2 heures, et avant de quitter le centre.
- Se laver les mains avant de boire, manger, fumer (à l'extérieur)
- Ne pas se toucher le visage sans nettoyage préalable des mains
- Tousser dans son coude ou dans un mouchoir jetable
- Respecter les consignes sanitaires qui sont affichées et bien visibles.



Le Port du masque

Le port du masque grand public est obligatoire dans les cas suivants :

- Déplacements dans les parties communes (espaces communs, accueil, couloirs de circulation, ascenseurs, escaliers, sanitaires, cafétéria,)
- Intervention auprès d'une personne présentant un risque (fièvre, toux, perte d'odorat, de goût..)



Personne infectée ou soupçonnée de l'être

Toute personne infectée, ou soupçonnée de l'être, ou en contact avec une personne infectée ou soupçonnée de l'être doit en avvertir immédiatement sa Direction qui informera Emergence.

MESURES PRISES CHEZ EMERGENCE



1. Hygiènes des locaux

- Une désinfection générale des bureaux aura lieu la semaine précédent le 11 mai.
- Du savon liquide est disponible dans tous les sanitaires du centre. Des essuies main papier à usage unique sont à votre disposition pour le séchage des mains. Les consignes de lavage sont rappelées par affichette.
- Les étages sont accessibles par les escaliers dont les portes palières restent ouvertes en journée. Evitez de toucher les rampes et en cas de contact lavez-vous les mains.
- Le nettoyage des surfaces de contacts des matériels mutualisés est fait régulièrement avec des produits sanitaires adéquats. Néanmoins, il est impératif de se nettoyer les mains avant toute utilisation de ces matériels (photocopieurs, machine à café, fontaines à eau, callbox, micro-ondes, poignées de portes, comptoirs, boutons d'ascenseurs). Des gels hydro-alcooliques seront disposés à proximité de tous ces éléments.
- Le nettoyage des bureaux et des parties communes (sanitaires, couloirs, espaces d'accueil) est fait quotidiennement par notre prestataire, avec des produits sanitaires adaptés.
- Pensez à aérer vos bureaux, nous le faisons régulièrement dans les zones communes.
- La climatisation ne présente pas de danger de contamination avec les autres bureaux car l'air pulsé est pris dans le bureau lui-même. La climatisation peut néanmoins être désactivée individuellement par bureau. Le renouvellement d'air s'effectue par bureau au niveau des fenêtres. Veillez à bien aérer vos bureaux.
- Une affichette indiquant le comportement à avoir en cas de présence/contact avec une personne malade ou soupçonnée de l'être est affichée à l'accueil. Si un tel cas s'avère, il est impératif de prévenir l'accueil du centre, le départ de la personne est immédiat et l'environnement de travail de cette personne sera immédiatement désinfecté.

MESURES PRISES CHEZ EMERGENCE

2) Travail et circulation dans le centre

- Tout visiteur doit avoir un masque pour rentrer sur le site.
- A votre arrivée, se laver les mains à l'eau et au savon ou au gel hydro-alcoolique mis à disposition à l'accueil
- Respect de la distanciation minimale signalée par un marquage au sol près de la banque d'accueil, dans la zone d'attente, devant l'ascenseur, les machines à café et les photocopieurs.
- L'utilisation des ascenseurs ne pourra se faire qu'à deux personnes maximum, éloignées dans les angles opposés. Les escaliers sont accessibles et les portes palières côté accueil resteront ouvertes sauf contre ordre de la sécurité incendie.
- Les fauteuils dans les zones d'accueil sont disposés afin de respecter les distances entre chaque personne, merci de respecter cette mise en place. Certains emplacements seront condamnés.
- La personne de l'accueil sera protégée par une barrière en plexiglass. Il est demandé de rester derrière et de ne pas la contourner pour s'adresser à l'accueil. Le back-office Emergence reste réservé au personnel Emergence et aucune dérogation ne pourra être faite. Les échanges téléphoniques seront à privilégier avec l'équipe afin d'éviter au maximum les contacts et les déplacements.



MESURES PRISES CHEZ EMERGENCE

2) Travail et circulation dans le centre (suite)

- La cafétéria reste accessible dans le respect des règles de distanciation. Un système de livraison de repas par un prestataire externe est mis en place (proposition de menu hebdomadaire avec commande la veille et règlement direct). Les tables sont nettoyées par chaque utilisateur par le biais de lingettes désinfectantes ou spray désinfectant mis à disposition. Le nombre de places de la cafétéria sera réduit afin de respecter les distances entre chaque personne. Il est conseillé de manger dans son bureau lorsque cela est possible. Des poubelles alimentaires seront à disposition à chaque étage à cet effet. Il est demandé de ne pas mettre les déchets alimentaires dans les corbeilles de bureau.
- L'utilisation des salles de réunion pourra se faire dans la limite de 10 personnes maximum en respectant strictement les distances réglementaires. Emergence a mis en place des affichages afin de visualiser facilement les places à occuper en toute sécurité. Les bouteilles d'eau seront individuelles ainsi que les viennoiseries ou biscuits le cas échéant. Un flacon de gel hydro-alcoolique sera mis à disposition dans chaque salle.
- Durant cette période de pandémie les tasses en porcelaine seront remplacées par des gobelets en carton. Il est cependant recommandé d'utiliser votre propre tasse, le nettoyage de celle-ci devant être effectué par vos soins.
- Le courrier et les colis sont manipulés après désinfection des mains au gel hydro-alcoolique par le personnel Emergence.
- Les livreurs ne sont pas autorisés à monter dans les étages. Les clients sont informés par l'accueil de la livraison et viennent récupérer le plus rapidement possible leur colis.
- L'équipe Emergence est à votre disposition pour étudier de façon individuelle l'aménagement de vos bureaux afin de respecter les mesures de distanciation.



MESURES PRISES CHEZ EMERGENCE

Toutes ces précautions sont indispensables pour assurer la continuité de nos activités et la sécurité sanitaire de tous. Il est impératif que chacun d'entre nous veille à les respecter et s'implique individuellement.

Nous comptons sur vous !

Avec tous nos remerciements,

L'équipe Emergence



Sandrine et Charlotte : 01 53 24 53 20
smarques@emergence-buro.com
cdemilly@emergence-buro.com